

VALIDÉ
Par décision n° 317 de la Commission de l'union
douanière du 18 juin 2010

INVENTAIRE UNIFIÉ
des marchandises soumises au contrôle (à la surveillance) vétérinaire*

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
0101	Chevaux, ânes, mulets et bardots vivants	
0102	Bovins vivants	
0103	Porcs vivants	
0104	Brebis et chèvres vivantes	
0105	Volaille vivante, notamment poules domestiques (gallus domesticus), canards, oies, dindes et pintades	
0106	Autres animaux vivants ⁽¹⁾	
0201	Viande bovine, fraîche ou refroidie	
0202	Viande bovine congelée	
0203	Porc frais, refroidi ou congelé	
0204	Viande de mouton ou de chèvre fraîche, refroidie ou congelée	
0205 00	Viande de cheval, d'âne, de mulet ou de bardot, fraîche, refroidie ou congelée	
0206	Abats alimentaires de bovins, de porcs, de brebis, de chèvres, de chevaux, d'ânes, de mulets ou de bardots, frais, refroidis ou congelés	
0207	Viande et abats alimentaires de la volaille domestique de la position de marchandises 0105, frais, refroidis ou congelés	
0208	Autre viande et autres abats alimentaires de viande, frais, refroidis ou congelés	

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
0209 00	Graisse porcine séparée de la viande maigre et graisse de volaille, non fondues ou non extraites d'une autre manière, fraîches, refroidies, congelées, salées**, marinées**, séchées** ou fumées	
0210	Viande et abats alimentaires de viande, salés**, marinés**, séchés** ou fumés** ; farine alimentaire de viande ou d'abats de viande**	** - en prospérité épizootique
0301	Poisson vivant	
0302	Poisson frais ou refroidi à l'exception du filet de poisson et d'autre viande de poisson de la position de marchandises 0304	
0303	Poisson congelé, à l'exception du filet de poisson et de la viande de poisson de la position de marchandises 0304	
0304	Filet de poisson et autre viande de poisson (y compris la viande hachée), frais, refroidis ou congelés	
0305	Poisson séché, salé ou mariné ; poisson fumé à chaud ou à froid ; farine de poisson fine et grossière et granules comestibles**	** - en prospérité épizootique
0306	Crustacés, avec ou sans carapace, vivants, frais, refroidis, congelés, séchés**, salés** ou marinés** ; crustacés avec carapace, cuits à la vapeur** ou dans l'eau bouillante**, refroidis ou non refroidis, congelés, séchés**, salés** ou marinés** ; farine fine et grossière et granules des crustacés comestibles**	** - en prospérité épizootique
0307	Mollusques, avec ou sans coquille, vivants, frais, refroidis, congelés, séchés**, salés** ou marinés** ; autres invertébrés aquatiques différents des crustacés et mollusques, vivants, frais, refroidis, congelés, séchés**, salés** ou marinés** ; farine fine et grossière et granules d'autres invertébrés aquatiques comestibles**	** - en prospérité épizootique

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
De 0401	Lait non bouilli et crèmes de lait non bouilli, non condensés et sans supplément de sucre ou autres substances sucrantes	
0402	Lait et crèmes, condensés ou avec supplément de sucre ou autres substances sucrantes**	** - en prospérité épizootique
0403	Lait de beurre, lait et crème tournés, yaourt, kéfir et autres laits ou crèmes fermentés ou caillés, condensés ou non condensés, avec ou sans supplément de sucre ou d'autres édulcorants, avec ou sans aromatisants et exhausteurs de goût, avec ou sans supplément de fruits, noix ou chocolat**	** - en prospérité épizootique
0404	Sérum laitier condensé ou non condensé, avec ou sans supplément de sucre ou d'autres substances sucrantes ; produits avec des composants laitiers naturels, avec ou sans supplément de sucre ou d'autres substances sucrantes, non mentionnés ailleurs**	** - en prospérité épizootique
0405	Beurre et autres graisses et huiles à base de lait ; pâtes lactiques**	** - en prospérité épizootique
0406	Fromages et fromage blanc**	** - en prospérité épizootique
0407 00	Œufs d'oiseaux dans la coquille, frais, conservés** ou cuits**	** - en prospérité épizootique
0408	Œufs d'oiseaux sans coquille et jaunes d'œufs, frais, séchés, cuits à la vapeur** ou dans l'eau bouillante**, formés**, congelés ou conservés autrement**, avec ou sans supplément de sucre ou autres substances sucrantes	** - en prospérité épizootique
0409 00 000 0	Miel naturel	
0410 00 000 0	Produits alimentaires d'origine animale non mentionnés dans un autre endroit	

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
0502	Soie de porc ou de sanglier ; poils de blaireau ou autres poils utilisés pour la production des produits de brossage ; leurs déchets	
0504 00 000 0	Boyaux, bulles et estomacs d'animaux (à l'exception de ceux de poisson), entiers ou en morceaux, frais, refroidis, congelés, salés, marinés, séchés ou fumés	
0505	Peaux et autres parties d'oiseaux avec plumes ou duvet, plumes et parties de plumes (avec des bords coupés ou non coupés) et duvet, nettoyés, désinfectés ou travaillés pour la conservation, mais non soumis au traitement ultérieur ; poudre et déchets de plumes et de leurs parties	
0506	Os et cornillon, bruts, dégraissés, soumis au traitement primaire (sans forme), traités par acide ou dépourvus de gélatine ; poudre et déchets de ces produits	
0507	Ivoire, carapaces des tortues, fanons de baleine ou d'autres mammifères maritimes, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou soumis au traitement primaire sans forme ; poudre et déchets de ces produits	
0508 00 000 0	Coraux et matières analogues, bruts ou soumis au traitement primaire ; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes, plaques de squelette des seiches, brutes ou soumises au traitement primaire, sans forme, poudre et déchets de ces produits	Si la déclaration concerne l'utilisation en médecine vétérinaire, y compris le fourrage pour animaux
0510 00 000 0	Ambre gris, filet de castor, civette et musc ; lytta ; bile, y compris bile sèche ; glandes et autres produits d'origine animale utilisés pour la production des produits pharmaceutiques, frais, refroidis, congelés ou traités d'une autre manière pour la conservation de courte durée	
0511	Produits d'origine animale non mentionnés dans un autre endroit ; animaux morts du groupe 01 ou du groupe 03, non comestibles	
0511 99 310 0, 0511 99 390 0	Éponges naturelles d'origine animale	

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
0511 99 809 2	Crin de cheval et ses déchets, y compris sous forme de toile avec ou sans support	
de 0511, de 9601, de 9705 00 000 0	Trophées de chasse, épouvantails, y compris ceux qui ont été soumis au traitement taxidermique ou qui sont conservés	
1001 10 000 0 (uniquement des grains fourragers)	Blé ferme	
1001 90 990 0 (uniquement des grains fourragers)	Blé mou	
1002 00 000 0 (uniquement des grains fourragers)	Seigle	
1003 00 900 0 (uniquement des grains fourragers)	Orge	
1004 00 000 0 (uniquement des grains fourragers)	Avoine	
1005 90 000 0 (uniquement des grains fourragers)	Maïs autre	
1201 00 900 0 (uniquement des grains fourragers)	Fèves de soja	
de 1208	Farine fine et grossière à base de graines ou de fruits des oléacées (à l'exception des graines de moutarde) pour l'affouragement des animaux	
de 1211	Plantes et leurs parties (y compris les graines et les fruits), utilisées pour lutter contre les insectes ou à des fins similaires, ou en médecine vétérinaire, fraîches ou sèches, entières ou concassées, broyées ou moulues	Si la déclaration concerne l'utilisation en médecine vétérinaire, y compris le fourrage pour animaux
de 1212 99 700 0	Autres (pollen, pollen de fleurs)	

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
1213 00 000 0	Paille et vannure des céréales, brutes, concassées ou non concassées, moulues ou non moulues, comprimées ou granulées	
1214	Chou-navet, betterave en feuilles (blette), rhizocarpées alimentaires, foin, luzerne, trèfle, esparcette, chou alimentaire, lupin, vesce et produits alimentaires analogues, granulés ou non granulés	
de 1301 90 900 0	Autres (propolis)	
1501 00	Graisse porcine (y compris le saindoux) et graisse de volaille, à l'exception de la graisse des positions 0209 ou 1503	
1502 00	Graisse bovine, de brebis ou de chèvres, à l'exception de la graisse de la position de marchandises 1503	
1503 00	Saindoux-stéarine, saindoux-oil, oléostéarine, oléo-oil et huile animale, non émulsés ou non mélangés, ou non préparés autrement	
1504	Graisses, huiles et leurs factions, à base de poisson ou de mammifères maritimes, non raffinées ou raffinées, mais sans changement de leur constitution chimique	
1505 00	Suint et substances de graisse obtenues à partir de celui-ci (y compris la lanoline)	
1506 00 000 0	Autres graisses et huiles d'animaux et leurs factions, non raffinées ou raffinées, mais sans changement de leur constitution chimique	
1516 10	Graisses et huiles animales et leurs factions, entièrement ou partiellement hydrogénées, surestérifiées, réestérifiées ou élainisées, non raffinées ou raffinées, mais non soumises au traitement ultérieur	
1516 20	Graisses et huiles végétales et leurs fractions	Si la déclaration concerne l'utilisation en médecine vétérinaire, y compris le fourrage pour animaux

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
de 1517	Margarine** (à l'exception de la margarine d'origine végétale) ; mélanges comestibles ou produits finis à base de graisses animales ou huiles ou fractions de diverses graisses animales ou huiles de ce groupe, mélanges de graisses végétales et animales, indépendamment de la teneur proportionnelle en graisses animales, à l'exception des graisses ou huiles alimentaires ou fractions de celles-ci de la position de marchandises 1516	** - en prospérité épizootique
1518 00	Graisses ou huiles animales ou végétales et leurs factions, cuites, acidifiées, déshydratées, traitées au sulfuryle, acidifiées par insufflation aérienne, polymérisées par voie de la chauffe dans le vide ou dans le gaz inerte ou chimiquement modifiées d'une autre manière, à l'exception des produits de la position 1516 ; mélanges non comestibles ou produits finis à base de graisses ou d'huiles végétales ou animales et à base de fractions de différentes graisses et huiles de ce groupe, non mentionnés dans un autre endroit	Si la déclaration concerne l'utilisation en médecine vétérinaire, y compris le fourrage pour animaux
1521 90	Cire d'abeille et cire d'autres insectes et de spermaceti, colorées ou non colorées, raffinées ou non raffinées	
1601 00	Saucissons et produits de viande analogues, abats de viande ou de sang ; produits alimentaires finis fabriqués à base de ces produits**	** - en prospérité épizootique
1602	Produits de viande, d'abats de viande ou de sang, finis ou conservés, autres**	** - en prospérité épizootique
1603 00	Extraits et jus de viande, de poisson ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	
1604	Poisson fini ou conservé ; caviar d'esturgeon et ses imitations fabriquées à partir des œufs de poisson**	** - en prospérité épizootique
1605	Crustacés finis ou conservés, mollusques et autres invertébrés aquatiques**	** - en prospérité épizootique

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
de 1902 20	Pâtes alimentaires avec farce, soumises ou non soumises au traitement thermique ou préparées d'une autre manière, contenant du poisson, des crustacés, des mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques ou les produits du groupe 04, ou toute autre combinaison de ces produits**	** - en prospérité épizootique
de 1902 20	Graminées (à l'exception des graines de maïs) sous forme de germes ou de flocons ou de graines traitées autrement (à l'exception de la farine fine et grossière), préalablement cuites ou préparées autrement, contenant du poisson, des crustacés, des mollusques ou autres invertébrés aquatiques, du saucisson, de la viande, des abats de viande, du sang ou des produits du groupe 04, ou toute autre combinaison de ces produits**	** - en prospérité épizootique
du groupe 20	Produits du traitement de légumes, de fruits, de noix ou d'autres parties de plantes et de leur mélange, contenant du saucisson**, de la viande**, des abats de viande**, du sang**, du poisson** ou des crustacés**, des mollusques** ou d'autres invertébrés aquatiques**, ou les produits du groupe 04**, ou toute autre combinaison de ces produits**	** - en prospérité épizootique
de 2102 20	Levains inactifs ; autres microorganismes morts unicellulaires utilisés pour l'affouragement des animaux	
de 2104	Soupes et bouillons finis et conserves destinées à la préparation de ceux-ci (excepté ceux de légumes) ; produits alimentaires composés finis homogénéisés contenant du saucisson**, de la viande**, des abats de viande**, du sang**, du poisson**, des crustacés**, des mollusques** ou d'autres invertébrés** ou les produits du groupe 04**, ou toute autre combinaison de ces produits	** - en prospérité épizootique
de 2105 00	Glaces, excepté celles qui sont fabriquées à base de fruits de baies, de glace fruitière et alimentaire**	** - en prospérité épizootique
de 2106	Fromages et autres produits alimentaires fondus et finis contenant du saucisson, de la viande, des abats de viande, du sang, du poisson, des crustacés, des mollusques ou d'autres invertébrés ou les produits du groupe 04, ou toute autre combinaison de ces produits**	** - en prospérité épizootique
2301	Farine fine et grossière et granules de viande ou d'abats de viande, de poisson ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques non comestibles ; couennes grillées	

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
de 2302	Sons, criblures, provendes et autres restes du criblage, de la moulure ou d'autres moyens de traitement des graines de graminées ou des cultures de fève, granulés ou non granulés, utilisés pour l'affouragement des animaux	
de 2303	Restes de production d'amidon et restes analogues, presse betteravière, bagasse ou presse de la canne à sucre et autres déchets de la production du sucre, barde et autres déchets du brassage ou de la distillation, granulés ou non granulés, utilisés pour l'affouragement des animaux	
de 2304 00 000	Tourteaux et autres déchets fermes obtenus lors de l'extraction de l'huile de soja, non moulus ou moulus, non granulés ou granulés, utilisés pour l'affouragement des animaux	
de 2306	Tourteaux et autres déchets fermes obtenus lors de l'extraction des graisses ou huiles végétales, à l'exception des déchets de la position de marchandises 2304 ou 2305, non moulus ou moulus, non granulés ou granulés, utilisés pour l'affouragement des animaux	
2308 00	Produits d'origine végétale et déchets végétaux, restes végétaux et abats, non granulés ou granulés, utilisés pour l'affouragement des animaux, non mentionnés dans un autre endroit	
2309	Produits utilisés pour l'affouragement des animaux	
du groupe 29	Combinaisons chimiques organiques (pour application en médecine vétérinaire)	
du groupe 30	Produits pharmaceutiques (pour application en médecine vétérinaire),	
3101 00 000 0	Engrais d'origine animale ou végétale mélangés ou non mélangés, traités ou non traités chimiquement ; engrais obtenus suite au mélange ou au traitement chimique des produits d'origine végétale ou animale	
de 3501	Caséine, caséinates et autres dérivés de la caséine	

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
3502	Albumines (protéines) (y compris les concentrés de deux ou de plusieurs protéines de sérum contenant plus de 80 % de protéines de sérum par rapport à la substance sèche), albuminates et autres dérivés d'albumine	
3503 00	Gélatine (y compris celle des feuilles rectangulaires (et carrées), avec ou sans traitement superficiel, colorée ou non colorée) et dérivés de la gélatine ; colle de poisson ; autre colle d'origine animale, à l'exception de la colle à la caséine de la position de marchandises 3501	
3504 00 000 0	Peptones et leurs dérivés ; autres substances de protéines et leurs dérivés non mentionnés dans un autre endroit ; poudre de peau ou d'abats, chromée ou non chromée	
de 3507	Ferments (enzymes) ; préparations fermentatives non mentionnées dans un autre endroit (pour application en médecine vétérinaire)	
de 3808	Insecticides, rodenticides, produits désinfectants et analogues, emballés ou emballés pour la vente au détail ou présentés en forme de préparations ou produits finis (pour application en médecine vétérinaire)	
de 3821 00 000 0	Milieux de culture pour la culture des microorganismes destinés à l'application en médecine vétérinaire	
de 3822 00 000 0	Réactifs diagnostiques ou de laboratoire sur un support, réactifs finis diagnostiques ou de laboratoire sur ou sans support, à l'exception des produits de la position 3002 ou 3006 (pour application en médecine vétérinaire) ; matériaux d'étalon certifiés (pour application en médecine vétérinaire)	
4101	Peaux bovines brutes (y compris celles de buffles) ou d'animaux de la famille des jumentés (fraîches ou salées, séchées, trempées dans un bain de chaux, traitées au chlorure de sodium et à l'acide ou conservées autrement, mais non doublées, non traitées pour parchemin ou non soumises au traitement ultérieur), avec ou sans poils, divisées ou non divisées	

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
4102	Peaux brutes de brebis ou d'agneaux (fraîches ou salées, séchées, trempées dans un bain de chaux, traitées au chlorure de sodium et à l'acide ou conservées autrement, mais non doublées, non traitées pour parchemin ou non soumises au traitement ultérieur), avec ou sans poils, divisées ou non divisées, excepté celles qui sont exclues de ce groupe conformément à la remarque 1c	
4103	Autres peaux brutes (fraîches ou salées, séchées, trempées dans un bain de chaux, traitées au chlorure de sodium et à l'acide ou conservées autrement, mais non doublées, non traitées pour parchemin ou non soumises au traitement ultérieur), avec ou sans poils, divisées ou non divisées, excepté celles qui sont exclues de ce groupe conformément à la remarque 1b ou 1c	
4206 00 000 0	Produits de boyaux (à l'exception de la fibre de fibroïne du bombyx), cæcium de taureau ou de vache, bulles ou tendons	
4301	Matières premières de duvet et de fourrure (y compris les têtes, les queues, les pattes et autres parties ou restes nécessaires à la fabrication des fourrures), à l'exception des peaux brutes des positions 4101, 4102 ou 4103	
5001 00 000 0	Cocons du bombyx pour dévidage	
5002 00 000 0	Soie brute (simple)	
5003 00 000 0	Déchets de soie (y compris les cocons inutilisables pour le dévidage, déchets du fil de cocon et matières effilées)	
5101	Laine non soumise au cardage ou au brossage	
5102	Poils d'animaux, fins ou grossiers, non soumis au cardage ou au brossage	
5103	Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers d'animaux, y compris les déchets à filer, mais à l'exception des matières effilées	

Code TN VED	Dénomination des marchandises	Remarque
de 9508 10 000 0	Animaux de cirques ambulants et de ménageries ambulantes	
de 9705 00 000 0	Collections et objets de collection en matière de zoologie, d'anatomie et de paléontologie des animaux (à l'exception des pièces exposées et conservées au musée)	
de 3923, de 3926, de 4415, de 4416 00 000 0, de 4421, de 7020 00, de 7309 00, de 7310, de 7326, de 7616, de 8436 21 000 0, de 8436 29 000 0, de 8436 80 910 0, de 8436 80 990 0, de 8606 91 800 0, de 8609 00, de 8716 39 800	Équipement et appareils de transport, d'élevage, de surexposition temporaire de tous les types d'animaux, ainsi que l'équipement de transport des matières premières (production) d'origine animale, équipement d'occasion	

(1) – ce groupe comprend également les chameaux

* Lors de l'utilisation du présent inventaire, il convient de respecter le code du Classement des marchandises du Commerce international (TN VED) et la dénomination du produit.

** En prospérité épizootique.